


ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Test d'étanchéité de réservoir à mazout

➤ Données du technicien et du client

 <p>SERVIBATI Sprl Chaussée de Mons 50/7 7800 Ath TEL : 068/800.100 TVA BE.0505.841.340 Compte bancaire : BE67 7320 6296 6387 Numéros d'agrément : AGRW. DEP-054/A/02 DEP AGRW-TUS-122-A-01-ULT Validité : 09-09-2021 au 10-09-2026</p>	<p style="text-align: right; font-style: italic;">NOTAIRE VAN DEN DORPE</p> <p>Client : <input checked="" type="radio"/> Propriétaire - <input type="radio"/> Locataire - <input type="radio"/> Autre (à préciser) : [REDACTED]</p> <p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Adresse de l'installation : <i>CHAUSSEE D'ATH 211</i> <i>M850 MARC</i></p> <p>Adresse de facturation :</p> <p>N° TVA : </p> <p>Téléphone : </p> <p>Email :</p>
<u>Date du test :</u>	<i>13/9/2024</i>

➤ Caractéristiques du réservoir :

<p>Enterré : <input checked="" type="radio"/> Souterrain / Fosse remblayée Aérien : Local / Plein Air Encuvement / Cuve de rétention : matériaux </p> <p>Spécificité : Simple Paroi / Double Paroi</p>	<p>Capacité <i>1300</i>L Dimensions : L m l m H 1.30 m Hauteur mazout lors du test : <i>0,60</i> m</p>
Forme : <input checked="" type="radio"/> CYLINDRIQUE - <input type="radio"/> RECTANGULAIRE - <input type="radio"/> OVALE - <input type="radio"/> AUTRE : Matière : <input type="radio"/> POLYESTER <input type="radio"/> POLYETHYLEEN <input type="radio"/> METAL <input type="radio"/> BETON <input type="radio"/> AUTRE :	

- Année d'installation :
- Origine du réservoir et n° de fabrication :
- Plan d'implantation : Oui (en Annexe) / Non
- Déclaration Administration communale Oui, validité : ... *2016* / Non.
- Autorisation d'exploitation : Non/ Oui : Date d'émission : Date échéance
- N° référence : *S.T.B. 1.75.2.3/2016-0025*

➤ Certificat/ Test précédent

Date :
 Résultat :

/

Test par ultrason :

Référence de l'appareil de mesure : Type d'appareil : SDT 270 - N° de série d'appareil : 273150017
Dernier calibrage : 07-09-2022

- Test de bon fonctionnement avant contrôle : sonde R : réf..... dB : OK – Pas OK
 - Sonde N : ref.....dB : OK – Pas OK
- Résultat de l'épreuve d'étanchéité : Dépression atteinte (mbar) :

Décibel liquide :

Décibel aérien :

Durée :

REMARQUES :

.....
.....
.....

➤ RESULTATS :

Vignette Verte	Réservoir Conforme
Vignette Orange	Réservoir peut encore être utilisé et rempli 6 mois L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 Mois. Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.
Vignette Rouge	<p>Le réservoir n'est pas étanche et ne peut plus être rempli à l'issue de ce contrôle</p> <p>Le réservoir peut être réparé et être à nouveau contrôlé, mais ne pourra être rempli qu'à l'issue de ce nouveau contrôle si le réservoir est déclaré étanche. Avant la réparation du réservoir, l'exploitant doit faire vider, dégazer et nettoyer le réservoir par une société indépendante du technicien, de l'organisme agréé. Après la réparation des installations, l'exploitant fait réaliser un second test par un technicien agréé indépendant de la société ayant effectué les réparations afin de vérifier si les installations ont retrouvé leur étanchéité.</p> <p>S'il n'est pas réparé, le réservoir doit être mis hors service. Le réservoir est soit vidé, nettoyé, dégazé et enlevé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, qui traite des déchets dangereux. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'évacuation. Soit s'il n'est pas possible d'enlever le réservoir, il est malgré tout vidé, nettoyé et dégazé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, pour ensuite être rempli de sable ou d'un autre matériau inerte équivalent, pour lequel le fonctionnaire technique a donné son accord préalable. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'inertissage.</p>
Le prochain test doit être réalisé :	SEPTEMBRE 2024

Signatures :

Le technicien : Langhendries Nicolas

Le client :

REMARQUE :

Le contrôle d'un réservoir est une obligation légale et donne la situation au moment du contrôle. La responsabilité du contrôleur ne peut être mise en cause pour toute irrégularité qui pourrait se produire après le contrôle d'étanchéité.

